

Image not found or type unknown



Controler les données et reference contenue dans un cv

Par **al1s**, le **07/04/2009** à **20:06**

Bonjour,
Quels "champs" d'action a-t-on dans le cadre d'un recrutement, pour effectuer une vérification des données contenue dans un cv tel que références professionnelles, diplômes?
Est-ce assujéti à une législation en vigueur ?
Merci pour vos réponses
Alain

Par **citoyenalpha**, le **10/04/2009** à **04:15**

Bonjour
Il ne s'agit pas d'une enquête de police mais l'employeur peut tout à fait comme tout citoyen vérifier l'exactitude des éléments fournis en respectant les limites légales.
L'employeur peut appeler les anciens employeurs, peut demander de fournir une copie du diplôme et faire vérifier son authenticité.
...